



**RAPPORT DE LA RÉUNION DU GROUPE AD HOC DE L'OIE SUR LA RÉDUCTION DES MENACES
BIOLOGIQUES EN RAPPORT AVEC LES MÉTHODOLOGIES SPÉCIFIQUES À L'ATTENTION DES SERVICES
VÉTÉRINAIRES ET RELATIVES AUX ENQUÊTES SUR DES ÉVÉNEMENTS BIOLOGIQUES SUSPECTS¹**

Paris, 4 – 6 juillet 2017

La première réunion du Groupe ad hoc sur la réduction des menaces biologiques en rapport avec les méthodologies spécifiques à l'attention des Services vétérinaires et relatives aux enquêtes sur des événements biologiques suspects (ci-après désigné le Groupe) a eu lieu au siège de l'OIE du 4 au 6 juillet 2017.

1. Ouverture de la réunion

Au nom de la Docteure Monique Eloit, Directrice générale de l'OIE, le Docteur Matthew Stone, Directeur général adjoint du service Normes internationales et Science de l'OIE, a accueilli et remercié le Groupe pour son engagement et son soutien important dans la mise en œuvre du mandat de l'OIE. Le Docteur Stone a fourni quelques éléments de contexte sur la stratégie de l'OIE pour la réduction des menaces biologiques et son positionnement au sein du sixième plan stratégique de l'OIE (2016 – 2020) ; il a également évoqué avec le Groupe son expérience passée dans la gestion des menaces biologiques au sein du Gouvernement néo-zélandais.

Le Docteur Jef Hammond ne pouvait pas être physiquement présent à la réunion, mais a pu participer par téléphone plusieurs heures par jour.

2. Désignation du président et du rapporteur

Le Docteur Gary Vroedingewey a présidé la réunion. Un tour de table a été effectué pour que chaque participant puisse se présenter. La Docteure Mariana Marrana s'est acquittée de la fonction de rapporteur.

Les termes de références, l'ordre du jour et la liste des participants figurent dans les annexes I, II et III, respectivement.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été passé en revue et adopté sans modification.

4. Termes de Référence (TdR)

Le Président a présenté les TdR. Le Docteur Vroedingewey a insisté sur les défis auxquels le Groupe pourra être confronté lors de la publication de ses recommandations. Il a été noté que la riposte à l'apparition – naturelle ou résultant d'un acte délibéré – d'un foyer de maladie ne serait identique que pour la phase initiale de l'enquête. Ainsi, la diversité en termes de capacités et de priorités des Services vétérinaires nationaux de tous les Membres de l'OIE devra être prise en compte lors de la définition par le Groupe des Lignes directrices. Il devra définir les exigences minimales requises, mais aussi des objectifs de bonnes pratiques plus ambitieux. Les Lignes directrices devront s'inscrire dans la continuité des directives déjà existantes, notamment la Stratégie de l'OIE pour la réduction des menaces biologiques. À des fins de concision, le Groupe s'est accordé pour inclure dans le document, quand nécessaire, des références à des publications pertinentes.

¹ Note : les points de vue et opinions exprimés dans le rapport du présent groupe ad hoc traduisent l'opinion des experts qui l'ont rédigé et ne reflètent pas nécessairement une prise de position de l'OIE. Ce rapport doit être lu parallèlement au rapport de la réunion de septembre 2017 de la Commission scientifique pour les maladies animales, car il intègre les considérations et observations émanant de ladite Commission. Il est disponible en cliquant sur le lien suivant : <http://www.oie.int/fr/normes-internationales/commissions-specialisees-et-groupes/commission-scientifique-et-rapports/reunions/>

5. Discussion

5.1. Sous-groupes

Le Président a séparé les participants en trois sous-groupes de travail afin d'examiner le point 2 des TdR. Le premier groupe de travail s'est intéressé au point 2.a. *Critères pour l'identification d'événements biologiques suspects nécessitant une enquête approfondie*, alors que le deuxième groupe a travaillé sur le point 2.b. *Définition des compétences et capacités supplémentaires nécessaires pour enquêter sur des épidémies confirmées comme étant d'origine non naturelle, ou suspectées de l'être*. Un troisième groupe s'est penché sur les aspects juridiques liés à l'identification et l'investigation d'événements biologiques suspects.

5.2. Termes et définitions

La Docteure Christine Uhlenhaut a mené une discussion sur la terminologie, mettant en avant le fait que plusieurs termes utilisés par différents secteurs peuvent avoir des significations très distinctes et différentes selon le contexte : par exemple, les termes « surveillance », « cas », « agent ». Plusieurs exemples sont donnés dans un glossaire du FBI (*FBI Criminal Epidemiological Investigation Glossary*) et il pourrait être souhaitable de les inclure dans les Lignes directrices. La Docteure Uhlenhaut a mentionné qu'un certain nombre de définitions du glossaire du *Code terrestre* de l'OIE pourront s'avérer utiles pour les Lignes directrices. D'autres définitions intéressantes se trouvent dans le glossaire du *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres 2017*. Des définitions supplémentaires pourraient cependant être ajoutées si nécessaire. Il a été noté que des définitions distinctes sont utilisées par des organisations différentes pour les mêmes mots (par exemple la définition de *menace* selon l'OMS ou l'OIE). La définition utilisée pour le terme *danger* sera celle du Glossaire de l'OIE.

La définition du mot *menace* a été largement discutée dans le contexte de ces Lignes directrices, et plus précisément la question de savoir si elle devrait inclure les actions intentionnelles ou tout événement hypothétique ayant un impact négatif. Il a été noté que le terme *chaîne de responsabilité* devrait être défini dans le document, et que la définition du mot *biosûreté* telle que formulée dans le Glossaire du *Code terrestre* de l'OIE devrait être élargie. La définition du terme *menace biologique* telle que donnée dans la Stratégie pour la réduction des menaces biologiques² a été critiquée car elle ne mentionne pas les événements potentiels étant pour le moment de l'ordre de l'hypothèse.

5.3. Critères de distinction

Le Groupe a discuté du point 2c. des TdR, qui vise à définir les critères permettant de faire la distinction entre les épidémies naturelles, accidentelles ou résultant d'un acte délibéré, et inclut l'identification de limitations potentielles. Après avoir réfléchi à ce qui caractérise un événement suspect (ce qui le différencie, dans son déroulement, d'un événement normal) et à ce que l'on entend par acte délibéré (connexion établie à un facteur humain, avec l'intention de faire du mal), le Groupe s'est accordé sur l'impossibilité d'établir, en l'absence d'admission ou d'imputation de l'événement à une source connue, une « distinction nette » permettant d'identifier ce type d'événement avant le début d'une enquête et ainsi de définir une direction spécifique pour l'investigation.

5.4. Agents modifiés

Le Groupe a discuté de la façon d'adapter une enquête lorsque l'on a affaire à des agents modifiés (voir le point 2d. des TdR). Il est important, dans ce cas, de prendre en considération le fait que les personnes en charge de l'enquête connaissent (ou non), avant les faits, les propriétés de l'agent en question. En ce qui concerne les procédures d'enquête, deux approches ont été suggérées. D'une part, une approche séquencée et progressive d'analyses de risques a été évoquée : ce type d'analyse prend en compte les conclusions des analyses précédentes pour adapter les mesures de contrôle et d'atténuation. D'autre part, il pourrait être préférable d'opter, selon la situation, pour le niveau maximum de risque, puis d'alléger les mesures de protection lorsque l'analyse de risque le cautionne. Cependant, tous les pays n'auraient pas la capacité d'amorcer une réponse – et tout le matériel et l'expertise qu'elle implique – adaptée à une enquête correspondant à un « risque élevé ».

² La dissémination accidentelle ou délibérée de pathogènes ou toxines auprès d'une population sensible

5.5. Compétences des Services Vétérinaires (SV) en préparation et en réponse à des événements biologiques suspects

a) Formation et enseignement

Le Groupe a estimé qu'un point de contact devrait être nommé, au sein de chaque SV ou de toute autre institution pertinente, pour gérer la préparation, la riposte et le recouvrement suite à un événement biologique suspect. Les besoins en termes de formation et d'enseignement ont par ailleurs été évoqués. Il a été souligné que ce type de compétences devrait faire partie du tronc commun du programme d'enseignement vétérinaire, et qu'une formation plus poussée devrait être proposée à certains employés des SV nationaux et des laboratoires pertinents. Les points suivants devraient être couverts dans ces formations : différentes étapes à suivre lors d'une enquête, collecte d'échantillons et Equipement de Protection Individuelle (EPI). Des exercices de simulation (sur le terrain ou théoriques) devraient aussi être effectués, afin d'entretenir les compétences. Enfin, les Points focaux nationaux de l'OIE (lors des séminaires des points focaux nationaux des laboratoires de l'OIE), ainsi que les directeurs des SV (lors de toute occasion le permettant), devraient aussi pouvoir avoir accès à ces formations : la sensibilisation et la formation des responsables hiérarchiques est un élément crucial de la réussite de cette démarche.

b) Communication

Le Groupe a discuté de l'importance d'une communication de qualité, lors de situations de crise. Tous les groupes impliqués devraient être au fait de qui est autorisé à partager quel type d'information, à quel moment et par quel vecteur. Deux documents de référence ont été identifiés pour aider à développer cette section des Lignes directrices : le *Code terrestre* de l'OIE et le Guide de communication pour les Services vétérinaires de l'OIE.

Le Groupe a souligné certains défis que pose le domaine de la communication. En cas d'événement suspect, une stratégie commune entre les SV, les agences de santé publique et les forces de l'ordre doit être rapidement mise en place. L'utilisation de blocs de texte standard pour assurer une communication opportune envers le grand public a été discutée. Ces messages généraux pourraient être adaptés à de nombreuses situations et relayés à travers les réseaux sociaux, ce qui assurerait la transmission par les media de messages justes auprès du public.

c) Considérations financières

Le Groupe a discuté des considérations financières nécessaires lors du développement d'un plan de préparation en vue d'une enquête d'événement suspect : déploiement de ressources humaines, logistique, heures supplémentaires, augmentation importante du nombre d'échantillons, durcissement des mesures de sécurité, stockage, etc. sont quelques-uns des points qui ont été discutés. Le Groupe a estimé que les SV devraient disposer de suffisamment de fonds destinés aux situations d'urgence, ou devraient s'assurer de leur capacité à lever des fonds rapidement en cas d'événement suspect.

d) Partenariats et parties prenantes

Le Groupe a souligné que les engagements préalables avec les agences, organisations et pays partenaires devraient être établis à l'avance. Pour ces partenariats, les rôles, responsabilités et objectifs à court et long terme devraient être clairement définis à travers des Protocoles d'accord et des Procédures opérationnelles normalisées.

Une liste des parties prenantes pertinentes dans le contexte de la réduction des risques biologiques a été établie et couvre un large éventail d'acteurs : exploitants, éleveurs, fournisseurs de la chaîne agro-alimentaire et de distribution, organisations commerciales, transporteurs, laboratoires, vétérinaires et para-professionnels vétérinaires, agences et organisations nationales, régionales et internationales (à savoir les forces de l'ordre). Le Groupe a souligné que le Bureau central national INTERPOL du pays concerné devrait être immédiatement contacté en cas d'événement suspect.

5.6. Considérations opérationnelles

Le Groupe a eu une discussion approfondie concernant la collecte d'échantillons et d'autres procédures d'enquête sur le terrain. La recommandation du Groupe a été qu'un plan d'analyse des échantillons soit développé à l'avance, et adapté à chaque événement. Les Lignes directrices devraient inclure des recommandations générales concernant l'échantillonnage, tout en restant concises et en renvoyant à d'autres publications de référence, quand nécessaire. Des considérations relatives à la gestion de la chaîne de responsabilité et de la chaîne du froid devraient aussi être intégrées. Enfin, le Groupe a encouragé le développement de recommandations concernant l'inclusion d'échantillons prélevés dans l'environnement, d'échantillons de contrôle négatif, d'échantillons d'espèces non-affectées et de documentation (entretiens, vidéos, cartes).

Le Groupe a souligné comme il était important de s'organiser à l'avance, avant tout événement. En réponse à un événement suspect, le SV devrait faire une analyse de risques, développer un projet de plan d'action et l'utiliser dans ses formations. La remontée d'information devrait se faire via le canal hiérarchique formel déjà existant, et l'information devrait être partagée auprès des entités pertinentes dans des délais préétablis. Les leçons tirées des exercices et des événements réels devraient être consignées dans un rapport et partagées auprès des parties prenantes pertinentes.

Le Groupe a exprimé ses inquiétudes quant à la capacité d'intervention d'urgence des laboratoires nationaux et des Services vétérinaires. Un plan de continuité de l'activité devrait être élaboré à l'avance et inclure des recommandations sur la gestion d'événements à problématiques multiples (santé animale, santé publique, cyberattaque, etc.) et sur le déplacement du personnel et du matériel lors de la délocalisation de l'enquête vers des sites éloignés.

5.7. Défis futurs

Le Groupe a discuté des technologies émergentes, et de leur utilisation possible dans la détection d'événements suspects, ainsi que pour la surveillance générale et ciblée. La notion de « technologie à double usage » (l'utilisation d'une technologie ou d'un matériel à des fins malveillantes) a aussi été évoquée. Les côtés positifs et négatifs de l'utilisation des drones pour la surveillance ciblée et le transport de matériaux ont aussi été discutés. Le Groupe a aussi réfléchi à la question des biocapteurs, en particulier la détection de mouvement, l'évaluation de température, la consommation de nourriture, etc.

6. Table des matières

Le Groupe a développé une première version de la Table des matières des Lignes directrices. Un tour de table a été effectué pour chaque section, et des commentaires ont été reçus pour chacun des points. Le Docteur Uhlenhaut a ensuite mis en rapport ces commentaires avec les TdR, et le Président les a à nouveau passés en revue. Des contributions supplémentaires seront transmises par les membres du Groupe par voie électronique en préparation de la prochaine réunion.

7. Passage en revue du projet de Lignes directrices

Le matin du dernier jour de réunion, le Président a présenté l'ossature du document, intégrant les commentaires du Groupe reçus la veille. Les participants ont de nouveau été séparés en sous-groupes pour examiner et développer certaines sections du document qui leur étaient allouées.

8. Coordination

Le Groupe s'est accordé pour contacter d'autres Groupes ad hoc en vue d'une collaboration dans l'élaboration des Lignes directrices. Les Groupes ad hoc identifiés comme potentiellement pertinents pour ce projet sont les suivants : Groupe ad hoc sur la Biobanque, Groupe ad hoc sur le transport de matériaux biologiques et Groupe ad hoc sur la législation vétérinaire. Le personnel de l'OIE est encouragé à contacter d'autres Groupes, s'il les juge potentiellement pertinents pour le développement des Lignes directrices.

9. Adoption du projet de rapport et date de la prochaine réunion

Le Groupe a passé en revue et amendé le projet de rapport fourni par le rapporteur. Le Groupe a confirmé que le rapport reflétait de manière satisfaisante les discussions.

Deux dates possibles ont été identifiées pour la prochaine réunion du Groupe : 28 – 30 novembre 2017 ou 9 – 11 janvier 2018.

.../Annexes

RAPPORT DE LA RÉUNION DU GROUPE AD HOC DE L'OIE SUR LA RÉDUCTION DES MENACES BIOLOGIQUES EN RAPPORT AVEC LES MÉTHODOLOGIES SPÉCIFIQUES À L'ATTENTION DES SERVICES VÉTÉRINAIRES ET RELATIVES AUX ENQUÊTES SUR DES ÉVÉNEMENTS BIOLOGIQUES SUSPECTS

Paris, 4 – 6 juillet 2017

Termes de Référence

Eléments de contexte :

L'OIE soutient ses Pays Membres et les aide à renforcer et améliorer la structure de leurs systèmes nationaux de santé animale. L'OIE est aussi en charge de collecter, d'analyser et de mettre à disposition les informations scientifiques les plus récentes concernant la prévention et le contrôle des maladies animales, ce qui comprend toute information sur la riposte à mettre en place en cas d'apparition d'un foyer de maladie.

La réponse à une épidémie sera toujours la même, peu importe l'origine de cette épidémie (naturelle, accidentelle ou résultant d'un acte délibéré). Le fait de déterminer si une épidémie était d'origine naturelle ou criminelle nécessite cependant une approche intellectuelle et des compétences différentes. Si la dissémination d'un agent pathogène est volontaire, il est important de pouvoir attribuer la responsabilité de cet acte à quelqu'un ou à un groupe, en premier lieu pour pouvoir prévenir tout nouvel acte de leur part, mais aussi bien sûr pour permettre leur poursuite en justice. Ainsi, l'enquête à tous les niveaux (l'analyse des preuves incluse) doit être menée de façon à être reconnue comme valable dans une cour de justice. Il n'existe pas, à ce jour, de recommandations globales pour l'identification et l'investigation d'événements biologiques suspects en relation avec la santé animale. Afin de combler ce manque, et conformément aux recommandations définies lors de la première conférence internationale de l'OIE sur la réduction des menaces biologiques en 2015, l'OIE a pris la décision de réunir un Groupe ad hoc en lien avec les Méthodologies spécifiques à l'attention des Services vétérinaires et concernant l'Enquête d'événements biologiques suspects.

I. Termes de Référence

Il sera demandé au Groupe ad hoc de :

1. Passer en revue les documents de référence examinant ce sujet, parmi lesquels : le Glossaire de l'OIE, le Glossaire CBRNE de l'UE, les annexes III, IV, V, IV, V, VII, IX, et A du Mécanisme permettant au Secrétaire général des Nations Unies d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines, le *Laboratory biosafety manual* de l'OMS, le *Guidance Document on Responsible Life Science Research for Global Health Security* de l'OMS, la norme sur le Management du risque biologique en laboratoire du Comité européen de normalisation (CEN), le Guide INTERPOL de préparation et de réponse à un attentat bioterroriste de l'Organisation internationale de police criminelle INTERPOL, les *Emergencies ToolKit* publiés par Prévention et contrôle des infections Canada, le *Criminal Investigation Handbook* édité par le Ministère de l'agriculture américain et la FDA (Food and Drug Administration), le *Joint Criminal and Epidemiological Investigations Handbook* publié par le FBI et le CDC (Centers for Disease Control and Prevention), et les chapitres 1.1.1. à 1.1.7. du *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* de l'OIE.
2. Développer une méthodologie globale et complète à l'attention des Services vétérinaires leur permettant d'identifier et d'investiguer les événements biologiques suspects affectant les animaux terrestres ; cette méthodologie comprendra notamment :
 - a. Les critères pour l'identification d'événements biologiques suspects nécessitant une enquête approfondie.
 - b. La définition des compétences et capacités supplémentaires nécessaires pour enquêter sur des épidémies confirmées comme étant d'origine non naturelle, ou suspectées de l'être, incluant notamment (liste non exhaustive) : considérations stratégiques concernant l'encadrement lors de ce type d'enquête, responsabilités (notamment légales), compétences pour les entretiens et l'observation.

- c. La définition des critères permettant de faire la distinction entre les épidémies naturelles, accidentelles ou résultant d'un acte délibéré, et l'identification de limitations potentielles.
- d. Le développement de recommandations pour des analyses de risques adaptées à des cas où des agents biologiques ont été modifiés afin de potentiellement accroître leurs propriétés (et éventuellement les dégâts engendrés), en vue d'être notamment utilisés comme armes biologiques.
- e. L'identification de problématiques additionnelles nécessitant une analyse approfondie, et le développement d'une recommandation, auprès de la DG, concernant la composition et les termes de référence pour des groupes d'experts réunis spécifiquement en vue d'examiner ces sujets ; si nécessaire, la participation au travail de ces groupes.

II. Règles de base

- Le Groupe utilisera **EXCLUSIVEMENT** du matériel disponible librement et gratuitement
- Le Groupe appliquera les règles dites de « Chatham House » : les participants peuvent utiliser les informations qu'ils ont reçues, mais l'identité ou l'affiliation de l'intervenant, ou de quel qu'autre participant, ne saurait en aucun cas être révélée

**RAPPORT DE LA REUNION DU GROUPE AD HOC DE L'OIE SUR LA REDUCTION DES MENACES
BIOLOGIQUES EN RAPPORT AVEC LES METHODOLOGIES SPECIFIQUES A L'ATTENTION DES
SERVICES VETERINAIRES ET RELATIVES AUX ENQUETES SUR DES EVENEMENTS BIOLOGIQUES
SUSPECTS**

Paris, 4 – 6 juillet 2017

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la réunion**
 - 2. Désignation du président et du rapporteur**
 - 3. Adoption de l'ordre du jour**
 - 4. Termes de Référence (TdR)**
 - 5. Discussion**
 - 5.1. Sous-groupes
 - 5.2. Termes and définitions
 - 5.3. Critères de distinction
 - 5.4. Agents modifiés
 - 5.5. Compétences des Services Vétérinaires (SV) en préparation et en réponse à des événements biologiques suspects
 - 5.6. Considérations opérationnelles
 - 5.7. Défis futurs
 - 6. Table des matières**
 - 7. Passage en revue du projet de Lignes directrices**
 - 8. Coordination**
 - 9. Adoption du projet de rapport et date de la prochaine réunion**
-

**RAPPORT DE LA REUNION DU GROUPE AD HOC DE L'OIE SUR LA REDUCTION DES MENACES
BIOLOGIQUES EN RAPPORT AVEC LES METHODOLOGIES SPECIFIQUES A L'ATTENTION DES
SERVICES VETERINAIRES ET RELATIVES AUX ENQUETES SUR DES EVENEMENTS BIOLOGIQUES
SUSPECTS**

Paris, 4 – 6 juillet 2017

Liste des participants

Membres

Gary Vroegindewey (Président)

Director, One Health Program
Lincoln Memorial University
Harrogate, Tennessee
ETATS-UNIS D'AMERIQUE
Gary.Vroegindewey@lmunet.edu

Debbie Eagles

Research Director – Diagnostic,
Surveillance and Response (DSR)
CSIRO Australian Animal Health
Laboratory (AAHL)
5 Portarlington Road
East Geelong, 3219
AUSTRALIE
debbie.eagles@csiro.au

Steen Giese

Centre for Biosecurity and
Biopreparedness,
Statens Serum Institute
Copenhagen
DANEMARK
SJI@ssi.dk

Emmanuel Couacy-Hymann

Virologue - épidémiologiste
Laboratoire central de pathologie
animale
BP 206 - Bingerville
COTE D'IVOIRE
chymann@hotmail.com

Rebecca Hoile

Programme coordinator and Head of the
Bioterrorism Prevention Unit
INTERPOLINTERPOL
Lyon
FRANCE
r.hoile@INTERPOL.int

Betty Golsteyn-Thomas

CFIA Canada, Section Head and
Research Scientist
P.O. Box 640
Township Road 9-1
Lethbridge, Alberta T1J 3Z4
CANADA
Betty.Golsteyn-Thomas@inspection.gc.ca

Représentants des Commissions spécialisées

Franck Cesar Jean Berthe

1er Vice-Président de la Commission scientifique pour les
maladies animales
Livestock Global Alliance Coordinator
Livestock Global Team
Agriculture Global Practice
World Bank
1818 H Street
NW, Washington, DC 20433
ETATS-UNIS D'AMERIQUE
fberthe1@worldbank.org

Jef Hammond

2e Vice-Président de la Commission scientifique pour les
maladies animales
Director Centre for Animal & Plant Biosecurity (EMAI)
NSW Department of Primary Industries
Elizabeth Macarthur Agricultural Institute
Private Bag 4008
Narellan NSW 2567
AUSTRALIE
jeffrey.hammond@dpi.nsw.gov.au

Siège de l'OIE

Christine Uhlenhaut

Chargée de mission pour la Réduction
des risques biologiques
Service des Programmes
12 rue de Prony
75017 Paris
FRANCE
c.uhlenhaut@oie.int

Leopoldo Stuardo

Chargé de Mission
Service des Normes
l.stuardo@oie.int

Mariana Marrana

Chargé de Mission
Service des Programmes
m.marrana@oie.int